



Le 9 juillet 2025

## VILLE de GERARDMER — Vosges —

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES  
GRAND EST  
ENREGISTRÉ LE

09/07/2025

N° 25-0667

Chambre Régionale des Comptes Grand Est  
3-5 rue de la Citadelle  
57000 METZ

COURRIER ARRIVÉE GREFFE ge-greff@crtc.ccomptes.fr

Service

Direction Générale  
A. TIXIER

Nos Réf.

AT/MD  
25/AG

Vos Réf.

Référence : GR :25-0582

Monsieur le Président,

Dans le cadre de votre rapport d'observations définitives reçu en mairie le 12 juin 2025, je reprendrais les informations que je vous ai transmises le 9 mai dernier, à savoir :

Sur les recommandations :

Recommandation n°1 :

La Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) a lancé l'écriture d'un projet du territoire dans lequel le tourisme a toute sa place.

La mise en place d'un PLU nouvellement adopté sur Gérardmer et la réflexion menée sur l'application de la loi LE MEUR permettra aussi de préciser la politique communale en la matière.

Par ailleurs, la commune est actuellement en train de renouveler son classement en commune touristique et en station de tourisme et, comme vous le soulignez, ne manquera pas de formaliser sa politique en la matière en lien avec la CCGHV et l'Office de Tourisme Communautaire (OTC).

Recommandation n°2 :

La commune n'envisage pas de hausses de fiscalité en 2025. Sur 2026, il reviendra alors à l'équipe en place à l'issue des élections municipales d'envisager une telle mesure qui est, au demeurant, nécessaire.

Par ailleurs, la collectivité a lancé un marché public pour l'acquisition d'horodateurs pour mettre en place le stationnement payant sur la commune. Elle réfléchit actuellement à la politique de tarification et au mode de gestion. L'objectif est une mise en place début 2026 avec un fonctionnement optimal pour la saison estivale de la même année.

Sur le versant des dépenses, un PPI sera établi d'ici la fin d'année couvrant la période 2026-2032.

46 rue Charles de Gaulle – 88400 GÉRARDMER – tél : 03 29 60 60 60 – fax : 03 29 60 60 86  
courriel : [villedegerardmer@mairie-gerardmer.com](mailto:villedegerardmer@mairie-gerardmer.com) – site internet : [www.mairie-gerardmer.fr](http://www.mairie-gerardmer.fr)  
adresse postale : BP 119 – 88407 GÉRARDMER Cedex

La stratégie de décroissance de la station de ski et donc de réduction des dépenses de fonctionnement devrait être arrêté en 2025.

Sur les rappels du droit :

Les 6 rappels de droit seront mis en œuvre dès que possible et pour certains d'entre eux dès réception du rapport définitif.

De manière générale :

La collectivité prend note des recommandations du présent rapport et ce d'autant plus facilement qu'elle partage les constats.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,  
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
**Stessy SPEISSLMANN MOZAS**



Stessy SPEISSLMANN

Stessy SPEISSLMANN MOZAS  
2025.07.09 11:17:43 +0200  
Ref:9094242-13689766-1-D  
Signature numérique  
Monsieur le Maire